



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

Procès-verbal de séance valant compte rendu de séance

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Madame Françoise RAVEY.

Etaient présents : Françoise RAVEY, Lydie BAUMGARTNER, Jean-François BOICHARD, Michèle CLAISSE, Michel GRAEHLING, Françoise MOYNE, Régis OSTERTAG, Jean-Christophe POINAS, Virginie REGNAULT

Etaient absents : Sabine GAY, Eric RUCHTI, Vincent SPADARO, Jean-Daniel TREIBER pouvoir à Michel GRAEHLING, Jean-François ZUMBHIL pouvoir à Françoise RAVEY

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

Date de convocation : 13/07/2017

La séance débute à 19h30.

Madame Françoise RAVEY, Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Régis OSTERTAG est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01** Enquête publique relative au projet de Plan Particulier d'Intervention des établissements BEAUSEIGNEUR à Froidefontaine : avis du Conseil Municipal,
- 02** Questions et informations diverses.

Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 4 juillet dernier est approuvé à l'unanimité, par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

1 – Enquête publique relative au projet de Plan Particulier d'Intervention des établissements BEAUSEIGNEUR à Froidefontaine : avis du Conseil Municipal

Délibération n° 2017-07/44

Madame le Maire remercie la vingtaine de personnes venue assister à cette séance du Conseil Municipal portant essentiellement sur l'enquête publique relative au projet de Plan Particulier d'Intervention des Etablissements Beauseigneur de Froidefontaine.

Leurs présences manifestent un besoin essentiel d'informations et une évidente inquiétude quant au nouveau classement de cette entreprise située à quelques centaines de mètres de leurs habitations.

En préambule, Madame le Maire revient sur l'exercice PPI Beauseigneur :

Le 18 mai 2017, au détour d'une simulation d'accident majeur, les communes de Bourogne, Morvillars, Charmois apprennent que les Etablissements Beauseigneur de Froidefontaine sont passés de site SEVESO seuil bas à site SEVESO seuil haut, et ce depuis 2015.

Aucune information n'a été transmise aux communes pourtant impactées dans la zone de danger (Annexe 1). Aucune commune n'a été destinataire de l'arrêté préfectoral de 2015.

En mai 2017, le maire de Bourogne a interrogé la DREAL qui n'avait toujours pas mis le site à jour, et sur lequel on pouvait lire que les Etablissements Beauseigneur étaient toujours classés SEVESO seuil bas...

Deux problèmes sont alors mis à jour :

- défaut de communication aux municipalités concernées qui auraient dû être soumises à des exercices d'alerte nécessaires,
- défaut de protection des populations durant ces 2 années : quels dégâts, quels impacts et quelles responsabilités auraient été engagés si un accident s'était produit ?

Ces documents, s'ils étaient parvenus à temps il y a 2 ans, auraient dû être inclus dans le Plan Communal de Sauvegarde des communes impactées, ce qui n'est pas le cas et qui est préjudiciable en terme de fiches-actions opérationnelles.

Dans le cadre de l'enquête publique du 3 juillet au 3 août 2017 lancée dans le cadre du projet du Plan Particulier d'Intervention des Etablissements Beauseigneur, une commission municipale a étudié et analysé le dossier-support mis à disposition du public.

Les analyses, conclusions et questions sont portées à la connaissance du Conseil Municipal afin que ce dernier porte un avis sur le projet de PPI.

Remarques suivantes concernant le dossier-support pour l'enquête publique

Le document comporte de nombreuses erreurs :

- la liste des rues de Morvillars concernées par la zone de danger est erronée.

- Aucune des rues citées (page 23) n'existent (il semblerait qu'il y ait eu une inversion avec un autre village... Charmois ?) ce qui signifie qu'officiellement les habitants de cette zone ne sont pas répertoriés.

- La carte de la zone de danger page 28 est obsolète. Il a été remarqué que les nouveaux lotissements n'y figurent pas, de même que de nombreuses habitations datant de plus de 30 ans : cela implique une sous-estimation, voire une minimisation des constructions et par conséquent du nombre d'habitants dans la zone.

- De même, il est constaté une absence des commerces ou entreprises concernés sur la zone de danger : entreprise Camozzi, marbrerie Ernwein, bar-tabac Rame, pharmacie Thomas, boulangerie Chassard, restaurant « Ô sucré salé » Leduc.
Par ailleurs, le garage de l'Allaine est mal placé sur la carte.

- Population en transit : (page 26)

Comment le chiffre de 37 personnes a-t-il été calculé ? L'existence d'une piste cyclable, d'une gare Optymo pour les autobus, ainsi que la future halte de la ligne ferroviaire Belfort-Delle inciteraient à revoir à la hausse le nombre de personnes concernées. Il est rappelé que la gare Optymo reçoit les collégiens de 6 villages environnants scolarisés au collège Lucie Aubrac de Morvillars.

Est-il tenu compte de la fréquentation du gymnase et de la salle d'exposition ? Ne serait-il pas opportun de disposer une signalétique dans ces bâtiments, ainsi que de prévoir une formation en direction des chefs d'établissements, des professeurs des écoles ainsi que les professeurs d'EPS ? (voir page 7)

- Conséquences sur l'environnement (page 27), il est écrit que les impacts n'auront que « peu d'effets » sur le sol et l'eau. Il serait bon que soit levée cette imprécision « peu d'effets » signifie tout de même « des effets » : quels sont-ils ? A-t-on tenu compte qu'il s'agit d'une zone de captage des eaux potables ? Pour mémoire, Morvillars fournit 5% de l'approvisionnement en eau potable du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

- Tableau concernant les niveaux de gravité

Le tableau (page 24) manque de cohérence : si l'on tient compte du nombre d'habitants à Morvillars dans la zone concernée, on recense plus d'un millier de personnes, ce qui change la catégorie du niveau de gravité de « désastreux » en « catastrophique » en référence à la nomenclature (pages 16 et 17).

- Arrêt de la circulation

A quel niveau les routes seront-elles barrées ? Quels différents scénarii en fonction de la direction des vents ? (quel système de mesure ?) Sachant que le SDIS de Morvillars ne pourra intervenir (le SDIS des Tourelles étant dans la zone de danger (!!!) les pompiers de Morvillars seront confinés car considérés comme victimes), combien de temps sera exigé par le Centre Départemental d'Incendie et de Secours ?

Ce point reste d'autant plus nébuleux que l'exercice n'a pas permis d'entrevoir une simulation réelle de blocage des routes.

Autre point noir constaté : la sirène de Froidefontaine ne s'entend pas de Morvillars, Bourogne et Charmois. Quels relais ?

- Les plaquettes d'information sur les réflexes en cas d'alerte

Pourquoi ne sont-elles pas accompagnées du croquis de la zone de danger ? (le croquis a été transmis au maire seulement sous pli « personnel et confidentiel », alors qu'il figure dans les pièces annexes de l'enquête publique.)

Sans une identification des habitants dans une appartenance à la zone de danger, il est fort probable que la population ne se sente pas concernée et ne conserve pas le document sur la marche à suivre en cas d'accident. Quelle légitimité ont les communes pour distribuer ces documents en porte à porte ? Est-ce leur rôle ?

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal de Morvillars, réuni en session extraordinaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

RELEVE de très nombreuses erreurs, inexactitudes, approximations dans le projet de PPI soumis à enquête publique ;

CONSIDERE au vu de ces nombreux manquements que certaines données du dossier d'enquête publique sont sans doute erronées voire sous-estimées notamment « les populations potentiellement impactées » ;

DEMANDE par conséquent que le dossier d'enquête publique consultable par la population soit corrigé et qu'une nouvelle version soit déposée dans chacune des mairies concernées ;

DEMANDE que le délai de consultation publique soit prorogé et que de nouvelles dates de consultation soient convenues à compter du jour de réception de la version définitive ;

SOLLICITE une réunion publique d'informations ;

DEMANDE l'instauration d'une CSS (Commission de Suivi de Site) et sa réunion tous les 6 mois ;

DEMANDE l'installation d'une sirène dans chaque ville concernée compte-tenu du fait que celle de Froidefontaine a été jugée inaudible lors de la simulation ;

SOUHAITE adjoindre les questions suivantes notamment aux services de l'Etat représentés par la Préfecture du Territoire de Belfort :

⇒ Les zones des PPI des Etablissements Beauseigneur et Antargaz se superposent... Comment a-t-on pu envisager l'accumulation de sites SEVESO dans un périmètre aussi restreint, qui plus est dans une zone de concentration urbaine importante ? Quel dispositif est-il prévu en cas de double alerte des deux sites ? Un accident sur l'un des sites générerait-il un risque de « sur accident » sur le deuxième site ? Quid d'un PPI pour le SERTRID ?

⇒ Logiquement, un PPI est suivi d'un PPRT. Pour mémoire, le PPRT d'Antargaz de Bourogne a entraîné de nombreuses expropriations. Quid des habitations dans la zone de danger des Etablissements Beauseigneur ?

⇒ Comment justifier le périmètre de sécurité circulaire, ici 1 500 mètres, notamment eu égard au risque « émanations toxiques » ;

⇒ Quelles seraient les conséquences pour les habitations en cas de sinistre ? Des mesures de protection sont-elles à prévoir au niveau des portes, fenêtres, toits des habitations les plus exposées ?

⇒ Qui se préoccupe de la dépréciation de la valeur des maisons dans la zone de danger dans le cas de vente par leurs propriétaires ?

⇒ Les maires qui autoriseraient des constructions nouvelles dans la zone de danger seraient-ils tenus pour responsables en cas d'incident ou d'accident grave ? Quelles incidences sur les PLU en cours d'élaboration ?

⇒ Quid des Plans Particuliers de Mise en Sécurité face aux risques majeurs des établissements scolaires école primaire et collège Lucie Aubrac ? Lors d'une séance de travail avec les services de l'Education Nationale le 31 mai dernier sur une mise à jour du PPMS de l'école primaire, ces derniers n'avaient pas connaissance que l'établissement scolaire était situé dans un périmètre de sécurité lié à une entreprise classée site SEVESO seuil haut.

⇒ Qu'est-il prévu contre les risques d'attentat ? (par drones, avions...)

⇒ La déviation de Trévenans risque d'entraîner un croisement de véhicules SAMU/ambulances/pompiers appelés à intervenir (le plan joint date de 2007...).

⇒ Alerte des trains pour éviter qu'ils pénètrent dans la zone de danger en cas d'accident : de quelle manière est-elle envisagée ?

⇒ Les coordonnées des mairies et des maires sont renvoyées à la page 46. Erreur : il s'agit de la page 47.

Le public présent est invité à échanger sur le projet de PPI.

Les questions et interventions des uns et des autres, listées ci-dessous, montrent tout l'intérêt que portent les citoyens, les riverains aux risques induits par l'activité d'une entreprise classée SEVESO à proximité de leurs lieux de vie.

- Manque flagrant d'informations,
- Activités et produits stockés dans cette entreprise ?
- Perte de la valeur de leurs biens ?
- Couverture de leurs assurances et augmentation des cotisations,
- Prise en compte des dangers liés à la réouverture de la ligne ferroviaire Belfort Delle,
- Gestion de crise des établissements scolaires école primaire et collège en cas d'accident,
- Moyens d'alerte et conduite à tenir en fonction du type d'accident,
- Comment est défini le périmètre de sécurité ?

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un registre d'enquête, destiné à recevoir les observations du public, est disponible en mairie jusqu'au 3 août inclus, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

2 – Questions et informations diverses

- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau :

Madame le Maire présente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau et indique qu'il est disponible en mairie :

- L'eau distribuée sur Morvillars provient essentiellement du puits de Morvillars,
- Le réseau de Morvillars est constitué d'un réservoir de 500 m3 et de 46 km de conduites d'eau,
- La production du réseau sur Morvillars est d'environ 305 000 m3,
- Le volume consommé par les habitants de la commune est de 55 562 m3, en baisse par rapport à 2015,
- Le rendement brut du réseau est de 85 % (volume mis en distribution / volume vendu),
- Le prix du m3 d'eau est de 1.81 € TTC (1.59 € TTC en 2011),
- L'eau distribuée (59 prélèvements) est de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physicochimiques en vigueur.

- Motion de soutien au Maire de Lebetain :

Monsieur le Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort porte à la connaissance des Maires, la condamnation pénale de Monsieur le Maire de Lebetain au motif que celui-ci n'a pas obtenu d'autorisation préalable aux travaux de curage des parois du lavoir communal.

Madame le Maire apporte son soutien au collègue mis en cause de façon arbitraire. Une motion sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

- Concert à l'église le 16 septembre prochain :

Un concert « Orgue et Trompes de chasse » est programmé à l'église de Morvillars, le samedi 16 septembre à 18h dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

A cette occasion, les communes de Méziré et Morvillars procéderont à l'inauguration des travaux de restauration de la toiture de l'édifice.

Ces derniers n'auraient pas pu être réalisés sans le concours de la Région Bourgogne Franche-Comté, de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de la Fondation du Patrimoine et des nombreux et généreux donateurs.

- Visite du patrimoine le 17. sept prochain - Le programme suivra

- Inauguration des travaux de la Nécropole le 12 novembre 2017 :

Régis OSTERTAG évoque l'inauguration des travaux de réfection de la Nécropole prévue le 12 novembre prochain, en présence de personnalités militaires et politiques. A cette occasion, une exposition sera organisée sur la Guerre 1914/1918 dans le Territoire de Belfort.

La séance est levée à 21h40

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 25 juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le secrétaire de séance,
Régis OSTERTAG**



**Le Maire,
Françoise RAVEY**



6 | 6